

A.S.A. DE LA VALLEE DE L'AIRE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°02-2016

Date de convocation : 14 avril 2016

Date de réunion : 29 avril 2016

Nombre de voix en exercice : 2 106

Nombre de voix présentes et représentées : 641

L'an DEUX MILLE SEIZE, le Vendredi 29 mai à 10h45 se sont réunis en assemblée générale les membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de l'Aire légalement convoqués Salle des Berceaux à Grandpré.

Sous la présidence de Monsieur Claude MOUTON

Etaient présents en tant que syndic :

Monsieur Patrick BROUILLON
Monsieur Gilles GALLEY
Commune de Grandpré (1^{er} Adjoint)
Commune de Marcq
Monsieur Claude MOUTON
Monsieur Daniel NIZET
Madame Gisèle PIERSON
Monsieur Philippe PRIOUX
Madame Suzanne RAULIN
Madame Monique SOUDANT
Monsieur Gildas THIEBAULT

Etaient Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Pascal NIZET

Etaient absents excusés sans pouvoir :

Madame Marie-Thérèse HUNIN

Monsieur Adrien DEMAJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA,

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2014-2015
- Renouvellement des syndics
- Présentation des travaux à venir
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes. Il remercie la commune de Grandpré pour la mise à disposition de la salle ainsi que Madame le Conseiller Général pour sa présence.

Conformément à nos statuts, et comme précisé sur la convocation, il s'agit d'une seconde réunion, l'assemblée peut alors valablement délibérer.

Rapport d'activités 2014-2015 :

2014 : Présentation des travaux :

Entretien des berges de l'Aire et désencombrement du lit

- 7650 ml de berge entretenu (pont de Grandpré au pont de Termes)
- Entreprise Technigazon : 15200 € HT
- Frais de presse : 344.72 € HT
- Maîtrise d'œuvre UDASA : 1 300 € HT.

Participation financière :

- Agence de l'eau Seine Normandie : 40 %
- Entente Oise-Aisne : 25 %
- ASA : 35 %

2015 : Présentation des travaux :

- Programme d'entretien initialement prévu sur le bras principal de l'Aire depuis le pont de Termes-Senuc à l'Aisne et Bras secondaire depuis le moulin de Termes à l'Aisne (soit 4800m en tout). Manque d'accompagnement financier par les partenaires donc aucune intervention pour cette année.
- Accompagnement administratif auprès de la commune de Grandpré afin de réaliser une intervention sur l'atterrissement à proximité du camping : montage du dossier de déclaration auprès de la DDT et « suivi des travaux »

Compte Administratif 2015

Le compte administratif est présenté à l'assemblée, lui indiquant qu'il a été approuvé précédemment par le comité syndical.

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un déficit de 357.41 €, la section d'investissement de 0€. Néanmoins, l'excédent global de clôture s'élève à 21 305.54 €.

Le conseiller rappelle que l'ASA a payé les travaux en fin d'année 2015 et qu'il reste à percevoir environ 4 100 € de subvention, correspondant au solde de l'accompagnement financier des travaux 2014.

Budget 2016 :

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Grandpré pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales pour l'exercice 2016, à savoir :

- Classe 1 et 2 : 1,75 €
- Classe 3 et 4 : 2,52 €
- Classe 7 et 8 : 0,04 €

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 40 110.54 € et en section d'investissement à 0 €.

Renouvellement des syndics :

Les syndics du groupe 1 sont à renouveler. Il s'agit de :

Marie-Thérèse HUNIN
Benoit RATHUEVILLE
Gildas THIEBAULT
Jean DE SAGAZAN
Jean BASTIN
Gisèle PIERSON
Jacques HUET

Laurent CAILLET
Claude MOUTON
Monsieur le Maire de MARCQ

Monsieur Jean DE SAGAZAN ne pouvant plus assurer ses missions de syndic ainsi que messieurs Jean BASTIN et Jacques HUET étant décédés, le président fait appel à candidature afin de remplacer ces trois personnes.

Madame Josette COURAULT ainsi que M. Francis CANNAUX (représentant la commune de Saint-Juvin) présentent leur candidature.

L'ensemble du groupe est soumis au vote :

Résultat des votes :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 641 voix

Présentation des travaux à venir

Le conseiller indique que les travaux initialement prévus par l'ASA en 2015 et n'ayant pas reçu d'accompagnement financier pourront normalement être entrepris en 2016. Ainsi, une intervention d'entretien des berges de l'Aire sur son bras principal du pont de Termes-Senuc jusqu'à l'Aisne ainsi que l'entretien du bras secondaire depuis le moulin de Termes jusqu'à l'Aisne pourrait être réalisée cette année.

L'intervention portera sur un linéaire total de 4800m. Le montant estimatif des travaux s'élève à 23 000 € HT décomposé comme suit : 20 400 € HT de travaux, 600 € de frais de presse et 2 000 € de Maîtrise d'œuvre.

Les partenaires financiers associés au projet sont l'agence de l'eau pour 40 % et l'entente Oise-Aisne à hauteur de 20%. Les 40% restant à la charge de l'ASA.

Questions diverses

- Un riverain propriétaire d'une microcentrale hydro-électrique souhaiterait entretenir le canal de décharge de son exploitation. Pour cela, il demande au conseiller des renseignements sur plusieurs entreprises spécialisées dans les travaux d'entretien-aménagement de rivière.
 - M. BROUILLON s'interroge sur l'équipement de l'entreprise technigazon et indique que celui-ci semble sous dimensionné quant aux travaux à entreprendre. En effet, un tracteur seul ne peut réaliser le travail effectué avec un engin telle qu'une pelle avec grappin ou porteur forestier. M. MOUTON indique que l'entreprise a été relativement « chanceuse » quant aux conditions météorologiques car le délai d'intervention était relativement important.
 - Madame RAULIN interpelle de nouveau l'assemblée à propos du dépôt de matériaux réalisés par l'entreprise MPF à l'entrée d'Apremont. En effet, l'entreprise avait stockée les bois issus de la coupe d'entretien afin de les valoriser en plaquettes. Ceux-ci sont intervenus afin de broyer ces matériaux mais un reliquat important de branchage est encore présent. Ceux-ci devraient être brûlés par l'entreprise mais rien n'est fait. Le conseiller indique à Mme RAULIN avoir contacté l'entreprise à ce sujet à plusieurs reprises. Celle-ci lui indique avoir un accord avec le conseil départemental pour stocker ces matériaux. Mme RAULIN indique en faire par à Mme ARNOULD.
 - M. CANNAUX indique que des arbres situés le long du ruisseau d'exermont sont relativement proche de la station de pompage d'aeu. Il serait judicieux de procéder à la coupe de plusieurs sujets afin de limiter le risque de chute sur la station.
 - M. MULLER demande quelles sont les modalités d'intervention afin de limiter l'érosion des berges. Le conseiller lui indique qu'il n'est pas possible d'installer d'enrochement sur des linéaires importants. De plus, ces interventions sur cours d'eau sont soumises à validation par la police de l'eau (DDT). En effet, suite à de nombreuses modifications des cours d'eau au cours des précédentes décennies, il a été décidé de limiter tout impact sur ces milieu hormis si un enjeu humain pouvait être concerné.
 - M. MULLER indique également qu'un arbre est tombé dans la rivière et que celui-ci a tendance à faire défecteur et modifier fortement l'écoulement de la rivière. Il serait nécessaire d'intervenir sur ce point. Le conseiller lui indique qu'en fonction de la réponse à consultation des travaux 2016, une intervention pourra être entreprise si un reliquat est présent. M. MOUTON indique également que l'ASA intervient de manière programmée sur des linéaires importants annuellement. Le fait de déplacer un engin pour une intervention ponctuelle entraîne des coûts beaucoup plus conséquents. Il demande ainsi si cette observation peut encore attendre un peu. M. MULLER indique que cet arbre est pré »sent depuis déjà plusieurs années et avance petit à petit.
 -
- Le président n'ayant plus de question, la séance est levée à 11h30.

Le Président

Claude MOUTON